



Uwo wri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°329 DU 1ER AU 7 AOÛT 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 12 personnes tuées dont 9 cadavres retrouvés et 2 personnes arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes figure 2 femmes et 2 mineurs tués.

Des membres de la milice Imbonerakure, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des adminis-

tratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires, aux DESC, à la justice, à la gouvernance et à la pandémie de la Covid-19 ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. DE LA GOUVERNANCE

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

V. DE LA GESTION DE LA COVID-19

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES</i>	3
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES</i>	4
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>I.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>I.3. DE LA JUSTICE</i>	5
<i>II. DE LA GOUVERNANCE</i>	6
<i>III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i>	6
<i>IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>V. DE LA GESTION DE LA COVID-19</i>	7
<i>VI. CONCLUSION</i>	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
DESC	: <i>Droits Economiques, Sociaux Et Culturels</i>
DI	: <i>Dommages et Intérêts</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES

Une personne tuée en commune et province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} août 2022 indique que dans la nuit du 29 au 30 juillet 2022, sur la colline Mugozi, commune et province Cankuzo, Nyamiye, âgé de plus de 60 ans, a été tué à coups de bâtons, à son domicile, accusé de sorcellerie. Selon des sources sur place, il a été téléphoné par Générose Nyamiye, sa nièce et des messages lui envoyés pour le menacer ont été saisis par la documentation. Christophe Nyamiye, son neveu et en même temps chef de zone Cankuzo a tenté de l'enterrer précipitamment sur la colline Mugozi trop tôt le matin du 30 juillet 2022 mais Venant Ndayishimiye, responsable du SNR le lui en a empêché. Il a recommandé à Christophe Nyamiye de conduire le cadavre à la morgue pour qu'il y ait d'abord constat médical et enquête policière. Chris-

tophe Nyamiye a cependant mis ce cadavre dans un véhicule de type probox et l'a conduit vers le cimetière de Nyarurama sis à la colline Muterero en refusant l'ordre du responsable du SNR. Selon les mêmes sources, Venant Ndayishimiye a informé Boniface Banyiyezako, Gouverneur de la province Cankuzo de cette affaire. Celui-ci a appelé par téléphone Christophe Nyamiye, chef de zone sans succès avant d'appeler Alodie Niyonkuru, député élu du parti CNDD-FDD et en même temps femme de Christophe Nyamiye, sans succès non plus. Selon les mêmes sources, deux personnes de la famille Christophe Nyamiye ont été arrêtées et conduits au cachot du commissariat de police provincial pour des raisons d'enquête. Un téléphone contenant des appels et des messages y relatifs est dans les mains du SNR.

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gatara, province Kayanza

En date du 1^{er} août 2022, vers 7 heures, sur la colline Migende, commune Gatara, province Kayanza, un corps sans vie de Céline Nkundwanabake, âgée de 60 ans, a été retrouvé au bord de la rivière Ruvubu entre les montagnes Ruhengeri et Ngendo de la même commune. Selon la même source, le corps de la victime a été évacué vers l'hôpital Gakenke dans cette même commune.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 3 août 2022, vers 12 heures, dans un boisement de Rukiga séparant la colline Rucunda, commune Rusaka, province Mwaro et la colline Shombo, commune et province Muramvya, un corps sans vie d'Euphémie Nizigama, âgée de 31 ans, originaire de la colline Senga, commune Butezi, province Ruyigi, a été retrouvé. Selon des sources sur place, dans les habits de cette victime, il y avait une carte nationale d'identité qui a permis de l'identifier.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 5 août 2022, le matin, sur la colline Saswe, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie de l'Abbé Levis Nsengiyumva de la pa-

roisse Kibumbu a été retrouvé dans sa chambre. Selon des sources sur place, la veille, il s'était couché bien portant et il était programmé pour célébrer la messe matinale de 6 heures 30 minutes. Selon les mêmes sources, après que le Fratri et ses collègues qui étaient à la messe l'aient attendu en vain, sont retournés au couvent, ont défoncé la porte de la chambre de cet Abbé et l'ont trouvé mort.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 2 août 2022, sur la colline Gitumba, zone Nyamakarabo, commune Mugina, province Cibitoke, un corps sans vie non identifié a été retrouvé. Selon des sources sur place, ce corps présentait plusieurs traces de machettes et de gourdins au niveau de la tête. Selon les mêmes sources, ce corps a été vite enterré tout près de la rivière Ruhwa par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité sans faire des enquêtes pour identifier les auteurs et connaître les mobiles de l'assassinat.

Un corps sans vie d'un homme non identifié retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 6 août 2022, sur la sous-colline Kigoma, colline Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans un boisement. Selon des sources sur place, ce corps présentait plusieurs traces de

de couteau et du sang frais. Selon les mêmes sources, le corps a été enterré sur le même lieu.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

En date du 7 août 2022, sur la colline Gabiro-Ruvyagira, commune Rugombo, province Cibitoke, un corps sans vie de Louis Mayange, âgé de 50 ans, a été retrouvé décapité. Selon des sources sur place, les circonstances de cette mort n'ont pas été élucidées.

Un corps sans vie retrouvé en commune Vyanda, province Bururi

En date du 5 août 2022, dans une rivière, sur la colline Mirango, commune Vyanda, province Bururi,

1.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES

Un enfant tué par son père en commune et province Rutana

En date du 3 août 2022, sur la colline Gifunzo, zone commune et province Rutana, Elvis Niyomwungere, âgé de 14 ans, a été battu à l'aide

un corps sans vie de Célestin Kabura, âgé de 45 ans, a été retrouvé. Selon des sources sur place, pendant la journée, la victime était au centre de cette colline où elle partageait un verre avec ses amis. Selon les mêmes sources, des empreintes de pieds des gens non identifiés étaient visibles au bord de cette rivière faisant penser qu'il a été tué ailleurs avant d'être jeté dans cette rivière. Selon les sources policières et administratives à Vyanda, cet homme est tombé dans cette rivière suite à l'ivresse et il en est mort sur le champ.

d'un bâton par son père, Hakizimana et il est mort sur le champ. Selon des sources sur place, son père l'a accusé de lui avoir volé 80 000 fbu. Après, ce présumé auteur a pris fuite vers une destination inconnue.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune Bugendana, province Gitega

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 août 2022 indique qu'en date du 27 juillet 2022, le soir, sur la colline et zone Bitare, commune Bugendana, province Gitega, une femme prénommée Sandrine a été tuée poignardée par son mari prénommé Elie. Selon des sources sur place, elle était accusée de s'opposer à une vente de parcelle familiale. Après le forfait, le présumé auteur a fermé la maison, a laissé l'enfant dehors et il s'est dirigé au poste de police du chef-lieu de la commune Bugendana pour déclarer l'incident. Le présumé auteur a été arrêté et gardé au cachot dudit poste de police. Puis, cet OPJ et des policiers qui se sont rendus sur le lieu de l'incident ont trouvé le cadavre enfermé dans la maison. Le lendemain, le TGI Gitega a auditionné l'affaire dans le cadre des procès de flagrance et a condamné le présumé auteur à une peine de servitude pénale à perpétuité.

Un corps sans vie d'une écolière retrouvé en commune Matana, province Bururi

Dans l'après-midi du 7 août 2022, sur la colline Kinnyinya, zone Gasibe, commune Matana, province Bururi, un corps sans vie d'Anastasié Gahenga, âgée de 16 ans, écolière de la 6^{ème} année à l'ECOFO Kinnyinya, a été retrouvé chez elle suspendu sur un avocatier à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, cette fille était restée seule à la maison avec Félix Kubwayo, âgé de 22 ans, domestique. Selon les mêmes sources, la jeune fille qui était enceinte aurait été étranglée et suspendue après. Félix Kubwayo qui est soupçonné d'être l'auteur de cette grossesse et de cet assassinat a été enfermé dans une chambre de cette maison par la population de la localité et il s'est blessé partout sur son corps à l'aide d'une lame de rasoir. Selon les sources policières, il a été évacué vers l'hôpital de Matana, le même soir, où il a été gardé par la police.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2022 indique qu'en date du 31 juillet 2022, sur la sous-colline Karugomero, colline Mwendo, commune et province Kayanza, vers 11

heures, un corps sans vie de Dieudonné Niyonsaba, âgé de 35 ans, conducteur de taxi-vélo dans la ville de Kayanza, a été retrouvé chez lui suspendu à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, il cohabitait bien avec sa femme et ses voisins.

I.2. DU DROIT A LA LIBERTE

I.2.1. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Deux personnes arrêtées en commune Kabarore, province Kayanza

Dans la nuit du 6 au 7 août 2022, vers 19 heures, sur la colline Dusasa, commune Kabarore, province Kayanza, Samson Sibomana, âgé de 17 ans et Siméon Mwizararangwa, âgé de 23 ans, ont été arrê-

tés par la police. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir caché dans leurs ménages 5 bidons de carburant de type mazout en provenance du Rwanda. Selon les mêmes sources, ils ont été conduits au cachot communal puis transférés le lendemain au commissariat de police.

I.3. DE LA JUSTICE

Sept membres du parti CNL condamnés par le TGI Kirundo

En date du 4 août 2022, au TGI Kirundo, commune et province Kirundo, Fabrice Ndayishimiye, Jean Pierre Muhizi, Jean Bosco Ndikuriyo, Elias Nkundabagenzi, Rémégie Uwizeyimana, Gilbert Nsen-giyumva et Alexandre Nzokirantevye, tous membres du parti CNL ont été auditionnés et condamnés à une peine de servitude pénale de 15 ans. Selon des sources sur place, ils ont été accusés de constituer un groupe de recrutement des rebelles pour des entraînements militaires au Rwanda en vue d'attaquer et déstabiliser le Burundi. En répondant aux accusations du Ministère public représenté par le Procureur de la République de Kirundo, Jean Claude Ndemeye, les victimes ont demandé des preuves de ces recrutements surtout que les frontières Rwando-Burundaises sont fermées et de donner des noms des jeunes recrutés ainsi que leurs adresses. Rémégie Uwizeyimana, secrétaire communal du parti CNL qui a été qualifié de chef de file avait été arrêté en date du 29 juillet 2022.

Quatre membres de la milice Imbonerakure condamnés par le TGI de Ngozi¹

En date du 4 août 2022, au TGI de Ngozi, commune et province Ngozi, Gérard Ntahomvukiye, Apollinaire Miburo et Musafiri Niyonkuru, chef des membres de la milice Imbonerakure en province Ngozi, infirmier de l'hôpital autonome de Ngozi ont été auditionnés et condamnés à une peine à perpétuité et à payer des DI de 30 millions de fbu. Selon des sources sur place, ils étaient accusés d'avoir assassiné Bernard Nsabimana surnommé Petit, employé de l'Hôtel Winners en ville de Ngozi. Selon les mêmes sources, Rahayi Roy Niyorukundo, membre de la milice Imbonerakure et conducteur de

taxi-moto qui avait déplacé le cadavre jusqu'à Vyerwa, a été accusé de complicité et condamné à une peine de servitude pénale de 20 ans. Rappelons que Bernard Nsabimana avait été retrouvé mort en date du 5 février 2022, dans la vallée de Vyerwa, près de la rivière Nkaka, commune Mwumba, province Ngozi.

Une personne condamnée par le TGI en province Rutana

En date du 4 août 2022, le TGI de Rutana a auditionné et condamné dans le cadre des procès de flagrance Christophe Havyarimana alias Ndayobewe résidant sur la sous-colline Karindo, colline, commune et province Rutana, à une peine de servitude pénale de 5 ans et des DI d'un million de fbu. Selon des sources sur place, il avait attaqué et blessé Emmanuel Manirabona en date du 29 juillet 2022.

Comparution du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Rutana au bureau du SNR²

En date du 25 juillet 2022, Sylvain Nzikoruriho, Secrétaire provincial du parti CNDD-FDD à Rutana et Rénovat Hakizimana, Secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Giharo ont comparu au bureau du SNR, accusés du viol d'une jeune fille, A., âgée de 16 ans, de la commune Giharo. Selon des sources sur place, cette comparution a eu lieu après que le Procureur Général Sylvestre Nyandwi et le Responsable du SNR au niveau national aient effectué une descente au centre de la commune Giharo pour enquête sur ce cas, en date du 20 juillet 2022. Selon les mêmes sources, ce viol avait eu lieu dans la permanence communale du parti CNDD-FDD et dans certains hôtels à Gihofi.

¹Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°316

²Ce responsable a été aussi accusé d'être derrière une destitution d'un agent communal à Giharo cf le Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°325

II. DE LA GOUVERNANCE

Saisie d'environ 400 litres de mazout en commune et province Rumonge

Environ 400 litres de mazout ont été saisis en commune et province Rumonge par les différentes autorités. Selon des sources sur place, en date du 2 août 22, des militaires de la marine burundaise positionnée à Minago en patrouille ont saisi 60 litres de gasoil. Ce gasoil était transporté par Bienvenue Habonimana, ancien chef de zone de Minago et chef des Imbonerakure dans cette zone et Etienne, membre du parti CNL. Ces derniers ont été arrêtés avant d'être libérés séparément le même jour. En date du 5 août 2022, le comité mixte de sécurité a saisi 30 litres de mazout qui étaient transportés par Daniel Nduwimana, à bord de sa moto, sur la colline Rutumo et il a été remis à la police de Magara. Le même jour, vers 20 heures, près du site Kibozi de SOGEA SATOM, 60 litres et 2 bidons vides ont été également saisis. Ces litres étaient transportés par un porteur accompagné de 2 agents de SOGEA SATOM et de 2 employés d'une société de gardiennage assurant la sécurité à SOGEA SATOM. En outre, en date du 6 août 2022, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, 60 litres de gasoil ont été aussi saisis. Selon les mêmes sources, en date du 6 août 2022, Jérémie Bizimana administrateur communal de Rumonge, à l'occasion de la célébration de la journée de la commune, a dénoncé des vols commis à la SOGEA SATOM et a demandé la po-

pulation de Minago de se ressaisir.

Taxation des parcelles et des bâtiments en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 août 2022 indique qu'en date du 30 juin 2022, le conseil communal de la commune Nyanza-lac présidé Prudence Kabura a voté pour un projet de taxation des parcelles et des bâtiments de tout le domaine urbanisé du centre de Nyanza lac dont les quartiers des collines de Kabondo et Bukeye, à raison de 10 000 fbu par unité. Ce projet n'avait pas le consensus de tous les membres dudit conseil car ceux issus des partis politiques de l'opposition ne l'avaient pas voté arguant que le projet n'était pas conforme à la loi sur le code foncier. Lors de la réunion, ceux qui l'avaient voté s'étaient convenus que ces impôts fonciers devaient comprendre les parcelles de l'urbanisme mais le président du conseil en collaboration avec la sous-commission économique a changé les conclusions pour étendre sur d'autres parcelles bâties et sans maison. Cette mesure qui concerne 3500 maisons des collines de Kabondo et Bukeye a commencé à être exécutée en date du 2 août 2022 où des collecteurs d'impôts fonciers ont sillonné tous les quartiers avec des quittances.

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Célébration de la journée des communes au Burundi

En date du 6 août 2022, dans toutes les provinces du pays, une fête des communes a été célébrée. A titre illustratif, en province Kirundo, des membres du parti CNDD-FDD portaient des T-shirts aux couleurs du parti CNDD-FDD comme si c'était une fête du parti. Signalons que les préparatifs de cette fête avaient été caractérisés par des contributions de la population qui collectait du haricot et d'autres vivres destinés aux vulnérables. Dans certaines pro-

vinces comme à Kirundo et Muramvya, ces collectes des biens étaient forcées. A Muramvya, Espérance Nduwayezu, administrateur communal a exigé une contribution financière forcée à la population pour acheter des boissons et des aliments de cette journée. Selon les mêmes sources, chaque boutique ou bistrot devait payer une somme de 5 000 fbu, des ménages 1 000 fbu, sans quittance délivrée et des Imbonerakure sillonnaient les quartiers pour récolter cet argent. Cependant dans d'autres provinces comme à Karuzi, les contributions étaient volontaires.

IV. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Une grenade retrouvée en commune et province Rutana

En date du 5 août 2022, sur la colline Gasakuza, zone Gitaba, commune et province Rutana, une grenade a été retrouvée dans une plantation de manioc par des habitants. Selon des sources sur place, ces

derniers ont alerté Alexis Haberintwari, chef de colline qui, à son tour, a appelé les policiers d'une position proche et l'ont ramassée avant de l'emporter à leur poste d'attache.

Destruction des champs de bananiers des déplacés en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 1^{er} août 2022, vers 8 heures, tout près des bureaux de la commune, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, une trentaine de bananiers appartenant aux déplacés de la crise de 1993, ont été détruits par une vingtaine de membres de la milice Imbonerakure supervisés par Félix Nshimirimana, Ingénieur communal, membre du parti CNDD-FDD accompagné par Claude, CTD en commune Gitaramuka; Jean Claude, agent du bureau foncier et Justin comptable communal, tous

munis des machettes. Selon des sources sur place, des déplacés de ce camp ont fait une manifestation en criant devant la commune pour dénoncer la destruction de leurs champs et ceux qui détruisaient ces champs ont dû arrêter. L'administrateur de cette commune qui n'était pas sur les lieux lors de cet incident n'a pas pris des mesures pour décourager ce genre d'acte et il a indiqué seulement qu'il ne savait pas. Rappelons que les autorités communales ayant succédé ont toujours menacé ces déplacés de quitter le site en justifiant que le terrain devait être exploité par la coopérative Sangwe pour y cultiver du maïs.

V. DE LA GESTION DE LA COVID-19

Plus de 200 personnes testées positives à la covid-19 en province Bururi

La pandémie de la covid-19 monte en flèche dans la province Bururi où plus de 200 cas de la covid-19 ont été recensés dont 15 cas au district sanitaire de Rutovu et 150 cas au district sanitaire de Matana,

jusqu'au 3 août 2022, selon la direction provinciales de la santé de cette province. Les autorités médicales dans cette province ont indiqué que cette recrudescence a été due par le relâchement dans l'application des mesures barrières contre cette pandémie et ont demandé l'observation de ces mesures.

VI. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux

faits sécuritaires, à la justice, aux DESC, à la gouvernance et à la gestion de la pandémie de la Covid-19 dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.